

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°11

Objet : Cession bâtiment de
restauration scolaire dénommé
SIRES sur la commune de
THOARD

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 06/12/2019

Application en ligne F-lex@laposte.com

99_DE-04-200067437-20191204-11_04122019

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence SIRES sur le territoire de l'ex CCDB depuis le 1^{er} janvier 2017, au titre des compétences additionnelles.

Provence Alpes Agglomération a mis en place la livraison de repas par un prestataire privé assurant le service de restauration scolaire sur le secteur de l'ancien territoire de la communauté de communes Duyes Bléone. Le bâtiment abritant la cuisine centrale de ce service, propriété de PAA, sis sur la commune de Thoard, est proposé à la vente.

Ce bien a été évalué par les services des domaines à 65.800,00 euros ; une proposition de vente auprès de la commune de Thoard a été faite par courrier en date du 17 septembre 2019.

En réponse en date du 30 octobre 2019, le conseil municipal de Thoard propose l'acquisition de ce bâtiment pour 40.000,00 euros au vu des capacités financières de la commune.

Les frais d'actes liés à cette cession seront supportés par la commune de Thoard.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente,

- A engager la cession du bâtiment de restauration scolaire sis sur la commune de Thoard pour 40.000,00 euros à cette collectivité,
- A signer tous documents et tout acte relatif à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 abstentions dont (M. Denis BAILLE qui ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/12/2019

Agglomération agreste.fr/agreste.com

99_DE-004-200067437-20191204-11_04122019